# Procès-verbal de l'assemblée générale du 17 mai 2021

Tenue en visioconférence

UFEP
UNION FRANÇAISE D'ÉPARGNE ET DE PRÉVOYANCE

**UFEP** Association d'épargnants, partenaire de CARDIF et d'ASSU-VIE - Régie par la loi de 1901 et les articles L.141-7 et R.141-4 du Code des Assurances - Agrément GERP sous le n° 437 498 652/GP61 auprès de l'ACPR, articles L.144-2 et R.144-4 à R.144-17 du Code des Assurances - Siège social et bureaux : 1 rue des Fondrières, 92728 NANTERRE asso.ufep@gmail.com - INSEE : 437 498 652 000 35

UFEP
UNION FRANÇAISE D'ÉPARGNE ET DE PRÉVOYANCE

## Préambule

Les adhérents « épargne » ont été convoqués en Assemblée Générale par courrier individuels soit par voie postale soit par moyen électronique. Les adhérents « prévoyance » ont été convoqués par voie de presse (8 avril 2021 via le quotidien « Aujourd'hui en France »).

En raison de la situation sanitaire prévisible à cette date, le Conseil d'Administration de l'UFEP en date du 30 mars 2021 a décidé de tenir l'Assemblée Générale à la même date mais sous forme d'une visioconférence ouverte. Cette décision a été prise en application, du décret n° 2021-255 du 9 mars 2021 et de l'ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020 autorisant la tenue des Assemblées sous cette forme.

Les adhérents ont été informés de la tenue de cette Assemblée en visioconférence sous la forme d'un message affiché à la fois sur le site de l'UFEP et sur le site de vote de l'UFEP. Les 28 adhérents ayant demandé une carte d'admission à la salle pour y participer en personne ont reçu un courrier les avisant de la situation et ont pu informer les organisateurs de leur adresse « mail » afin de pouvoir se connecter le jeudi 27 mai à partir de 16 :30 à l'aide de l'outil « TEAMS ». Les modalités de connexion et le lien de connexion ont été diffusées et rappelées à différentes reprises.

**********

Le jeudi vingt-sept mai deux mille vingt et un, la séance est ouverte à 17 heures par le Délégué Général M. Michel PIANO à la demande du Président de l'UFEP, M. Patrick JOACHIMSMANN empêché de présider, assisté du secrétaire du Conseil, M. Jean-Louis CAYROL.
Avec l'accord du Conseil d'Administration M. Michel PIANO candidate à la présidence de séance. Il est élu à l'unanimité. Pour le bon fonctionnement de cette AG en visioconférence il est assisté de messieurs Jean-Louis KERMARREC et Marc MAMMANA.

La liste des participants est contrôlée par l'intermédiaire de l'outil TEAMS. Elle est déposée au dossier d'organisation de l'AG.

Le Président de séance (le Président) accueille les participants et fixe les règles de bon fonctionnement de cette AG en distanciel.

Des décomptes effectués il ressort que la participation des adhérents au vote pour cette Assemblée Générale 2020 s'établit ainsi :

**1615** adhérents se sont prononcés sur INTERNET

**1869** adhérents ont adressé leurs bulletins de participation par COURRIER ou par MAIL.

Les bulletins de participations ont été reçus jusqu'au **21 mai 2021**

Avant enregistrement des votes en salle, il est comptabilisé :

- **3448** votes pour les résolutions concernant l'ensemble des adhérents UFEP,
- **383** votes pour les adhérents au Plan d'Epargne Retraite des Particuliers PERP
- **217** votes pour les adhérents au plan CARDIF Multi-Plus PERP ou BNP PARIBAS Multiplacements PERP
- **342** Votes pour les adhérents aux 3 PER
- **144** Votes pour les adhérents aux contrats Madelin
- **582** Votes pour les adhérents ASSU-VIE

Le Président constate que le quorum prévu par les statuts (**1 000 adhérents** présents ou représentés) est atteint. L'Assemblée Générale de l'UFEP peut donc valablement se tenir et délibérer sur les documents suivants :

Il indique aux participants que, pour éclairer leur choix, les adhérents ont eu notamment à leur disposition sur le site de vote et sur le site de l'UFEP :

- Le rapport de gestion du Conseil d'administration pour l'exercice 2020,
- Le résumé des comptes 2020 (le Bilan, le compte de résultat) et le projet de budget 2021
- Le Rapport Général du Commissaire aux comptes, le Cabinet DELOITTE, ainsi que le Rapport spécial sur les conventions réglementées,
- Les 23 résolutions soumises au vote.

Aux adhérents PERP il a été remis aussi le rapport et les comptes 2020 de leur Comité de surveillance.

Le Président remercie les représentants de l'assureur de leur présence ainsi que toutes les personnes qui ont contribué à la tenue de cette AG en visioconférence ainsi que Mme SELLEM, Commissaire aux comptes qui représente le Cabinet DELOITTE.

Il détaille alors l'Ordre du Jour qui prévoit entre autre l'intervention de deux représentants de l'Assureur CARDIF l'un pour faire un exposé sur le marché de la Retraite et la stratégie du groupe BNP Paribas sur ce marché et l'autre pour parler de la Gestion Financière du Fonds en Euros :

1. Rapport de gestion de l'Association
2. Compte et Budget de l'UFEP
3. Rapports et comptes des Comités de surveillance des PERP
4. Rapports et budget du Comité de surveillance commun des PER individuels
5. et 6 Gestion financière des fonds en euros des assureurs CARDIF & ASSU-VIE
7. Le marché de la Retraite chez CARDIF
8. Vote des résolutions

## 1. Rapport de gestion de l'UFEP

Il est tout d'abord rappelé que sur un marché de l'assurance vie déjà pénalisé par un environnement de taux bas, la pandémie due au COVID a fortement impacté le niveau de l'activité et des échanges. La collecte nette des assureurs vie est en baisse en 2020 (-6,5 Md€) malgré une reprise en fin d'année confirmée début 2021.La part des UC dans ce contexte progresse de 28% à 34% au niveau national. Fin décembre 2020 l'encours des contrats d'assurance vie est de 1 789 Md€.

Au niveau national, l'année 2020 est aussi l'année du véritable démarrage des PER individuels (774 000 au 31/12/2020). La progression de ces produits s'est fortement accélérée en 2021.

Au 31 décembre 2020 le nombre d'adhérents UFEP en épargne est de 308 000 et de 378 000 en prévoyance.

L'activité de l'UFEP en 2020 est commentée par le président qui rappelle notamment les 3 contrats PERin souscrits auprès Cardif :

- **BNP Paribas Multiplacements PER :** 6 461 adhérents pour un encours cumulé de 85 M€ et 52% d'UC (au 31/12/2020)
- **BNP Paribas Multiplacements Privilège PER :** 2 687 adhérents pour un encours cumulé de 78 M€ et 61% d'UC (au 31/12/2020)
- **Cardif Essentiel Retraite :** 5 640 adhérents pour un encours cumulé de 162 M€ et 63% d'UC (au 31/12/2020)

Concernant ASSU-VIE un point de rappel est effectué sur les contacts disponibles pour le suivi des contrats des adhérents (cf. **Annexe 1**)

## 2. Comptes et budget de l'UFEP

Les comptes de l'exercice écoulé font ressortir un résultat négatif global de -205 702€. Ces chiffres présentent, outre les répartitions des produits financiers, des charges et des résultats, celles des reports à nouveau dans une comptabilité auxiliaire d'affectation pour chacun des PERP et pour le reste des contrats UFEP, tel que cela est prévu par les statuts (article 26).

L'association ne perçoit pas de cotisations annuelles. Elle fonctionne essentiellement grâce à la trésorerie provenant de l'accumulation en fonds associatifs des droits d'admission versés par les nouveaux membres lors de leur adhésion à l'association.

Les comptes de l'UFEP ont été établis par le Cabinet d'expertise-comptable FIGEST et audités par le Cabinet Deloitte & Associés, commissaire aux comptes, puis arrêtés par le Conseil d'administration en séance du 24/11/2020.

Un résumé de ces comptes est repris en **Annexe 2**

## 3. Rapports et comptes des Comités de Surveillance des PERP et du Comité de surveillance Commun des PER

A noter que du fait de l'arrivée des PER les PERP ne sont plus commercialisés depuis octobre 2020 mais ils continuent de « vivre » pour les adhérents existants. L'UFEP se préoccupe, en relation avec l'Assureur, des conséquences de cet arrêt sur la gestion des actifs et sur le rendement des fonds cantonnés tant au niveau des adhérents en phase d'épargne que des rentiers.

A propos du CARDIF Multiplus PERP/BNP Paribas Multiplacements PERP le Président mentionne les fonds H2O gérés par la société H2O Asset Management LLP qui ont été suspendus de cotation le 28/08/2020. L'UFEP s'est préoccupée en étroite relation avec l'Assureur du sort des UC concernées.

La place importante occupée par la SICAV BNP Paribas Perspectives au sein de l'encours des contrats des adhérents est évoquée. Comme par le passé le Comité de Surveillance encourage les adhérents à vérifier avec leur Conseiller qu'ils sont bien investis sur un compartiment conforme à leur horizon de départ à la retraite et conforme à leur degré d'acceptation du risque et de volatilité des performances.

Les **Annexes 3a et 3b** présentent les produits financiers, les charges et les résultats dans les comptabilités auxiliaires d'affectation ainsi que les reports à nouveau pour chacun des PERP tel que prévu par les statuts (article 26).

En résumé les résultats à reporter (reports à nouveau) s'établissent ainsi :

| | | |
|---|---|---|
| Consolidé UFEP | = | **- 205 702 €** |
| UFEP net des PERP | = | **- 126 023** € |
| PERP (gamme « Multi ») | = | **- 66 920** € |
| PERP (Perp) | = | **- 12 759** € |

Concernant les PER il est prévu dans un premier temps un budget de 5 K€. Ultérieurement ce budget sera établi comme pour les autres comités de surveillance dédiés aux PERP, au prorata du nombre d'adhérents.

## 4. Intervention de M. Nicolas VILLET sur le Marché de la Retraite chez l'Assureur CARDIF

Nicolas VILLET décrit les puissants fondamentaux propices au développement du marché des retraites supplémentaires (le marché – Epargne Salariale, Retraites Collectives, Retraites Individuelles- est évalué actuellement autour de 400 Mds €). Il souligne la véritable rupture que représente la loi Pacte de 2018 qui vise à unifier l'ensemble des composantes du marché des produits de retraite et ou épargne longue en France soit un potentiel de 2 100 Mds €.

L'Epargne Longue (et donc la Retraite) constitue un axe de développement stratégique pour le Groupe BNP Paribas. Elle peut s'asseoir sur des expertises en Distribution et Conseil, Production (ex : l'Assurance), un bilan qui peut supporter des engagements longs, une marque forte. Dans les 10 prochaines années BNP Paribas veut s'afficher dans le top « 3 » avec 15 % de part de marché.

Dès le 01 juin 2021 une nouvelle ligne produit sera organisée afin de fédérer les moyens actuellement épars qui seront activés et en mesurer l'efficacité sur la durée. Les efforts seront développés sur deux axes. Le collectif (ambition Epargne Retraite Entreprise), une dimension « stock » à long terme) qui représente 80% du marché et l'individuel complément indispensable au moment des choix de départ à la Retraite (dimension « flux »).

Un important plan de transformation est programmé sur l'axe collectif (28 000 entreprises et 1,2 M Salariés) co-piloté par CARDIF et BNPP Asset Management dans le cadre du Pôle Investment and Protection Services.

Sur l'individuel il est prévu de créer une plateforme digitale « one-stop-shopping » afin d'accompagner les clients sur la problématique de la retraite.

Une équipe pluridisciplinaire incluant la Fintech GAMBIT et le Cabinet Ernst and Young se met en place et travaille en méthode « Agile ».

**Q** de **M. P JOACHIMSMANN** : Comment le Groupe BNP Paribas se différencie des autres acteurs ambitieux du marché (comme la Société Générale) ?

**R** de **M. N VILLET** passe en revue les principaux concurrents (AXA, AMUNDI, NATIXIS) sur cette thématique et considère que le modèle BNP Paribas très équilibré qui rassemble l'ensemble de ses forces dans une même ligne produit lui donne un avantage particulier. La Société Générale est à un stade plus embryonnaire.

Le président remercie M. Nicolas VILLET pour cet exposé qui a permis aux participants de mieux comprendre la stratégie du Groupe BNP Paribas en matière de RETRAITE.

## 5. Intervention de M. Pascal WOLLJUNG sur la Gestion Financière du Fonds en Euros de l'Assureur CARDIF

M. Pascal WOLLJUNG aborde la situation des **marchés financiers**, notamment obligataires en s'appuyant sur les divers graphiques. Les taux d'intérêts ont commencé à remonter en Europe après le mouvement enclenché aux EU. Le rendement est actuellement à +0,30 % sur l'OAT 10 ans (vs – 0,40 % en mars 2020). Sur fond de reprise économique l'on voit ressurgir quelques tensions inflationnistes aux USA. Ce mouvement continue et justifie la position prudente des équipes de Gestion d'Actifs.

Sur les marchés Actions le CAC 40 s'affiche autour de 6400 points au plus haut depuis 2007. L'ensemble des places financières anticipent les évolutions économiques de manière positive.

Les matières premières dont le pétrole reflètent également ces anticipations de reprise.

Le Crédit (émetteurs privés) permet d'obtenir de meilleurs rendements obligataires (+50 bp par rapport à des titres d'états). Ce secteur a été privilégié en 2020 sans dégradation de la qualité des investissements. Aujourd'hui il redevient cher (i.e. : insuffisamment rémunéré) et exige une sélectivité plus forte.

En Europe l'on commence à noter une légère défiance des investisseurs vis-à-vis de pays comme la France ou l'Italie vs l'Allemagne. Cela exige à nouveau une certaine prudence vis-à-vis des investissements en OAT.

**L'allocation d'Actifs du Fonds en Euros** : 123 Md € en valeur boursière au 31/12/2020 investi à hauteur de près de 73% en Obligations Taux Fixe. 13,2% en Actions. Les 6,5 % d'Obligations à taux variables et indexées inflation offrent une certaine protection en cas de remontée des taux. L'immobilier est à 7,1%. L'alternatif fait le solde à 0,6%.

En matière de gestion des risques l'année 2020 a été très dynamique. La réactivité en début de crise Covid a permis de protéger le portefeuille tout en réinvestissant sur des lignes jugées plus résilientes. L'exposition est ainsi remontée en milieu d'année puis en fin d'année avec les nouvelles concernant les vaccins.

En matière de taux les arbitrages ont cherché à améliorer les rendements comptables des portefeuilles en vendant des titres courts sans avantage évident pour le portefeuille et en réinvestissant sur des durées plus longues et à meilleur rendement. Sur la fin de l'année c'est l'analyse du risque de remontée des taux qui prime et s'accompagne d'une approche plus attentiste.

La structure de la « poche taux » soit près de 80% de l'actif, présente un rating moyen A+. Les parts Etats et Crédit sont à peu près équilibrées. En revanche, pour optimiser les ratings, les titres d'Etats mieux notés sont plutôt investis sur des durées courtes, plus liquides tandis que pour donner de la duration au portefeuille, le Crédit est investi sur des durée plus longues et plus rémunératrices. Les titres d'Etats sont majoritairement investis sur la France, la Belgique, l'Autriche. La partie Crédit est investie à hauteur de 59 % sur les financières.

La « poche Action » est gérée dans un marché encore porteur mais qu'il faut surveiller sur ses fondamentaux (inflation) afin d'anticiper la phase de retournement. 54% sont investis en Europe (y/c France) après une période plutôt tournée USA. La gestion est plutôt orientée indice Eurostoxx et en utilisant tous les outils à disposition (direct, OPCVM, Dérivés en protection, ETF, trackers etc…).

L'immobilier est surtout investi en France (82%). Cette classe d'actifs apporte toujours de la valeur au Fonds en Euros de BNP Paribas CARDIF.

**Q** de **Mme G Royer**, administratrice : que recouvre dans l'exposition géographique de la poche actions la dénomination « Pays développés hors Europe » ?

**R** de **M. P WOLLJUNG** : Le Japon notamment

**Q** de **Mme G Royer**, administratrice : au sein de la poche obligataire les financières représentent 59% du total, pour des performances 2020 relativement faibles ? N'aurait-on pas avantage à s'orienter plus vers l'industrie ?

**R** de **M. P WOLLJUNG** : effectivement la partie actions des banques et assurances a moyennement performé, ce qui n'est pas le cas de la partie obligataire qui amène un bon rendement comptable. Par ailleurs les banques sont très présentes sur les marchés primaires. Les grands établissements bancaires de détail présentent aussi des niveaux de sécurité bien meilleur depuis que les dispositions règlementaires ont conduit à des renforcements significatifs de fonds propres. Il se trouve aussi que les industrielles sont actuellement plus chères que les financières.

Le président remercie M. Pascal WOLLJUNG pour cet exposé complet qui a permis aux participants de mieux comprendre la stratégie de gestion de CARDIF et d'être rassurés sur sa capacité à gérer la période que tout le monde espère « post Covid ».

## 6. Résolutions soumises à l'Assemblée Générale

Le Président précise le détail de l'organisation des votes. Un questionnaire de vote sera proposé pour chaque résolution dans la zone de conversation de l'outil TEAMS. Les adhérents des collèges concernés se prononceront et valideront leur décision en « cliquant » sur « envoyer ». Les résultats seront, résolution par résolution immédiatement intégrés à l'ensemble des votes déjà reçus directement sur le site de vote et par correspondance (y/c les procurations reçues).

**L'ensemble des résolutions proposées aux adhérents a été adopté à une large majorité**.
Les résultats détaillés sont repris en **Annexe 4**. Les (*) apposées sur certaines résolutions signifient que des explications complémentaires ont été proposées par l'ASSUREUR et l'UFEP sur le site de vote et le site de l'Association afin d'éclairer le choix des adhérents pour leur vote.

## 7. Questions des participants et points divers

Une **adhérente** décrit son expérience de la longueur des délais de réponse constatée pour ses réclamations et la teneur des réponses apportées par CARDIF à ses questions.

**L'UFEP** qui est déjà intervenue dans ce cas précis va s'assurer que l'assureur revoie le dossier et lui donne rapidement une réponse définitive.

- L'Assemblée Générale de 2022 est programmée au 24 mai 2022 ce qui devra cependant être confirmé

- Les formalités administratives auprès de la Préfecture de NANTERRE pour l'enregistrement des nominations d'administrateurs et membres des Comités de Surveillance seront accomplies par le Délégué Général ayant pouvoir pour ce faire.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 19 heures.

Le secrétaire de Séance
Jean-Louis Cayrol

Le Président
Michel Piano

# **ANNEXE 1** - Information destinée aux adhérents ASSU-VIE

Les adhérents qui souhaitent être accompagnés dans le suivi commercial ou administratif de leur contrat ASSURAVENIR 1 ou 2 peuvent s'adresser :

Soit à leur conseiller commercial en agence BNP PARIBAS

Soit auprès du Service gestion d'ASSU-VIE
ASSU-VIE / GROUPAMA GAN VIE
TSA 51212
35090 RENNES Cedex 9

Tel : 09 70 83 02 17 (lundi au vendredi, de 9 h 30 à 12 h 00)

Email: er.ASSU-VIE@ggvie.fr

L'UFEP reste l'interlocuteur des adhérents pour les questions d'ordre général.

# ANNEXE 2 – Résumé des comptes 2020 de l'association

## LES COMPTES 2020 et le BUDGET 2021

Les états financiers audités par le Cabinet Deloitte ainsi que l'évolution détaillée de la trésorerie sont fournis sur le site de vote. Une synthèse en est présentée ci-dessous.

| Chiffres en Euros | Budget UFEP 2020 du 01/10/2019 au 30/09/2020 | Comptes UFEP 2020 Du 01/10/2019 Au 30/09/2020 | Budget UFEP 2021 du 01/10/2020 au 30/09/2021 |
|---|---|---|---|
| RESULTAT FINANCIER NET ET PRODUITS DIVERS | 15 000 | 11 624 | 9 000 |
| Charges de fonctionnement | - 130 000 | - 123 949 | - 166 000 |
| Charges de communication aux adhérents | - 125 000 | - 93 377 | - 97 000 |
| TOTAL DES CHARGES | - 255 000 | - 217 326 | - 263 000 |
| RÉSULTAT | - 240 000 | - 205 702 | - 254 000 |

Les produits financiers et divers (11 624 €) sont plus faibles qu'attendus pour l'exercice. L'association n'a pas réussi à placer une partie de sa trésorerie excédentaire en raison notamment de la décision unilatérale de la banque de nous fermer l'accès à la Salle des Marchés vers laquelle l'UFEP se tournait habituellement pour ses placements. Des négociations avec la banque sont actuellement en cours sur ce sujet.
Les charges totales (-217 326 €) sont inférieures au budget (-255 000 €). Ceci est la conséquence d'une renégociation à la baisse du forfait général liant l'UFEP à l'assureur CARDIF. Par ce biais l'UFEP délègue certaines obligations réglementaires (Ex : l'envoi de l'Information Annuelle aux adhérents). Le coût de ce forfait avait été inclus dans le budget avant sa renégociation.
Le résultat de l'exercice s'établit à - 205 702 €. L'écart entre le montant budgété et le résultat final découle lui aussi pour une bonne partie de la renégociation précitée.

**Le Budget 2021 :** Ce budget tient compte du développement attendu, en forte hausse, de la distribution des nouveaux Plans d'Epargne Retraite Individuels (Droits d'admission épargne budgétés à hauteur de 282 000 €) avec pour corolaire une augmentation des charges de fonctionnement et de communication aux adhérents.

**Évolution de la trésorerie** : L'association ne perçoit pas de cotisations annuelles. Elle fonctionne essentiellement grâce à la trésorerie provenant de l'accumulation en fonds associatifs des droits d'admission versés par les nouveaux membres lors de leur adhésion à l'association. Cette année plus de la moitié de ces droits provient de la distribution des nouveaux Plans d'Epargne Retraite Individuels (PERin). A ce titre, elle a reçu lors de l'exercice 2020 un montant de droits de + 210 637 € très supérieur au montant des droits perçus en 2019 de + 53 307 €.
La consommation de trésorerie au cours de l'exercice est de 19 651 € (vs 166 958 € en 2019), différence entre le montant existant au début de l'exercice (1 453 301 €) et celui constaté au 30 septembre 2020 (1 433 650 €). Cette moindre consommation est en très grande partie le fruit de l'accroissement significatif des droits d'admission perçus et de la baisse négociée avec l'assureur CARDIF de la redevance annuelle payée par l'association

| Trésorerie début d'exercice | | 1 453 301 € |
|---|---|---|
| **Flux (Recettes/Charges)** | | |
| Droits d'admission perçus | + | 210 637 |
| Résultat de l'exercice | - | 205 702 |
| Variation créances / dettes | - | 23 190 |
| Investissement | - | 1 396 |
| **Solde de trésorerie de fin d'exercice** | = | **1 433 650 €** |

## Bilans comparés de l'UFEP en fin d'exercice

| ACTIF | 30/09/2019 | 30/09/2020 | PASSIF | 30/09/2019 | 30/09/2020 |
|---|---|---|---|---|---|
| Immobilisations | 0 | 1 396 | Fonds associatif | 1 668 241 | 1 658 199 |
| Créances | 6 684 | 30 163 | Résultat | - 220 679 | - 205 702 |
| Placements et trésorerie | 1 453 301 | 1 433 650 | Fournisseurs à payer | 12 423 | 12 712 |
| **Total** | **1 459 985** | **1 465 209** | | **1 459 985** | **1 465 209** |

**ANNEXE 3a – Comptes et budget du Plan CARDIF Multi-Plus PERP (ou BNP PARIBAS Multiplacements PERP)**

# Tableau récapitulatif pour l'A.G. du 27 mai 2021

| Chiffres en Euros | PERP CARDIF Multi-Plus / BNP PARIBAS Multi-Placements | | |
|---|---|---|---|
| | **2020** (01/10/2019 au 30/09/2020) | **2020** (01/10/2019 au 30/09/2020) | **2021** (01/10/2020 au 30/09/2021) |
| | **BUDGET** | **REALISE** | **BUDGET** |
| **Résultat financier net et produits divers** | **564** | **437** | **273** |
| Charges spécifiques de fonctionnement des Comités de surveillance | -6 000 | -5 500 | -5 500 |
| Charges générales de fonctionnement | -4 286 | -4 185 | -4 545 |
| Charges générales de communication aux adhérents | -4 700 | -3 511 | -2 939 |
| **TOTAL DES CHARGES** | **-14 986** | **-13 196** | **-12 984** |
| **Résultat fin d'exercice** | **-14 422** | **-12 759** | **-12 711** |
| **Report à nouveau** | | **-12 759** | |

# ANNEXE 3b – Comptes et budget du Plan d'Epargne Retraite des Particuliers PERP

## Tableau récapitulatif pour l'A.G. du 27 mai 2021

| Chiffres en Euros | PERP Plan d'épargne retraite des Particuliers | | |
|---|---|---|---|
| | **2020** (01/10/2019 au 30/09/2020) | **2020** (01/10/2019 au 30/09/2020) | **2021** (01/10/2020 au 30/09/2021) |
| | **BUDGET** | **REALISE** | **BUDGET** |
| **Résultat financier net et produits divers** | **4 815** | **3 731** | **2 046** |
| Charges spécifiques de fonctionnement des Comités de surveillance | -5 000 | -4 950 | -5 500 |
| Charges générales de fonctionnement | -36 594 | -35 727 | -34 095 |
| Charges générales de communication aux adhérents | -40 125 | -29 974 | -22 048 |
| **TOTAL DES CHARGES** | **-81 719** | **-70 651** | **-61 643** |
| **Résultat fin d'exercice** | **-76 904** | **-66 920** | **-59 597** |
| **Report à nouveau** | | **-66 920** | |

# ANNEXE 4 : Résolutions adoptées par L'Assemblée Générale des adhérents du jeudi 27 mai 2021

| RÉSOLUTIONS CONCERNANT L'ENSEMBLE DES ADHERENTS |
|---|
| **Résolution n° 1 :** L'A.G. a pris connaissance et approuve le rapport d'activité du Conseil d'Administration sur la gestion de l'UFEP en 2020, approuve les comptes de l'exercice arrêtés au 30 septembre 2020 et certifiés par le Commissaire aux Comptes, décide d'affecter le résultat déficitaire en report à nouveau. L'Assemblée Générale donne quitus sans réserve aux administrateurs pour leur gestion. |
| ***Cette résolution a été adoptée avec 3357 voix pour, 26 voix contre, 76 abstentions et 7 voix nulles*** |
| **Résolution n° 2 :** L'A.G. approuve le budget de l'exercice allant du 01/10/2020 au 30/09/2021. |
| ***Cette résolution a été adoptée avec 3369 voix pour, 23 voix contre, 74 abstentions et 0 voix nulle*** |
| **Résolution n° 3 :** L'A.G. prend acte du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur la continuation des conventions existantes et la nouvelle convention signée avec CARDIF. |
| ***Cette résolution a été adoptée avec 3316 voix pour, 15 voix contre, 71 abstentions et 64 voix nulles*** |
| **L'A.G. élit ou réélit les personnes suivantes en tant que membres du Conseil d'Administration pour une durée de 3 ans, fin des mandats à l'A.G 2024 (Résolutions n° 4 et 5)** |
| **Résolution n° 4 :** Mr Marc MAMMANA (élection). |
| ***Cette résolution a été adoptée avec 3328 voix pour, 26 voix contre, 110 abstentions et 2 voix nulles*** |
| **Résolution n° 5 :** Mr Patrick JOACHIMSMANN (réélection). |
| ***Cette résolution a été adoptée avec 3327 voix pour, 34 voix contre, 96 abstentions et 9 voix nulles*** |
| **Résolution n° 6 :** L'A.G. autorise le Président du Conseil d'Administration à signer, dans les conditions de l'article R. 141-6 du Code des Assurances, les avenants négociés et conclus dans le cadre de cette délégation sous réserve qu'il en fasse rapport à la prochaine Assemblée Générale. Cette délégation de pouvoir est valable jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes 2021 et qui se tiendra en 2022. |
| ***Cette résolution a été adoptée avec 3375 voix pour, 25 voix contre, 66 abstentions et 0 voix nulle*** |
| **Résolution n° 7 :** L'A.G. prolonge les missions du cabinet Deloitte & Associés comme Commissaire Aux Comptes principal et du cabinet BEAS comme suppléant pour une durée de 6 ans c'est-à-dire jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes 2026 et qui se tiendra en 2027. |
| ***Cette résolution a été adoptée avec 3353 voix pour, 31 voix contre, 76 abstentions et 6 voix nulles*** |

| RÉSOLUTIONS RESERVEES AUX ADHERENTS ASSURES CARDIF |
|---|
| **Résolution n° 8 :** L'A.G. approuve l'ajout de supports en unités de compte adossés à des actifs comportant des frais de transaction (notamment actions cotées ou ETF) dans la liste des supports proposés. Pour ces supports, des frais sur opération financière de 0,30% maximum pourront être prélevés. |
| ***Cette résolution a été adoptée avec 2734 voix pour, 58 voix contre, 90 abstentions et 1 voix nulle*** |
| **Résolution n° 9 :** L'A.G. approuve le remplacement du support réceptacle « fonds en euros », à chaque fois qu'il est prévu dans les dispositions contractuelles, par un support en unités de compte à faible risque. (*) |
| ***Cette résolution a été adoptée avec 2719 voix pour, 98 voix contre, 65 abstentions et 1 voix nulle*** |
| **Résolution n° 10 :** L'A.G. approuve la modification de la clause de Participation aux Bénéfices contractuelle pour y intégrer la participation au résultat technique sans modification du taux de participation aux résultats financiers. (*) |
| ***Cette résolution a été adoptée avec 2775 voix pour, 360 voix contre, 66 abstentions et 6 voix nulles*** |
| **Résolution n° 11 :** L'A.G. approuve la modification du taux de participation aux résultats de 100% à 90% en contrepartie d'une baisse des frais de gestion annuels de 26 points de base. Les frais de gestion annuels ne pourront pas être inférieurs à 0%. (*) |
| ***Cette résolution a été adoptée avec 2703 voix pour, 94 voix contre, 86 abstentions et 0 voix nulles*** |
| **Résolution n° 12 :** L'A.G. approuve la nouvelle règle de fixation du taux de rendement du Fonds en euros servi l'année du décès d'un assuré. Ce taux de rendement sera défini chaque année par l'assureur et communiqué via l'information annuelle. (*) |
| ***Cette résolution a été adoptée avec 2707 voix pour, 77 voix contre, 95 abstentions et 4 voix nulles*** |

| RÉSOLUTIONS RÉSERVÉES AUX ADHÉRENTS des contrats MADELIN |
|---|
| **Résolution n° 13 :** L'A.G. approuve la suppression de l'option de souscription « garantie de bonne fin ». (*) |
| ***Cette résolution a été adoptée avec 141 voix pour, 2 voix contre, 1 abstention et 0 voix nulle*** |

| RÉSOLUTIONS RÉSERVÉES AUX ADHÉRENTS au PERP dénommé « Plan d'Épargne Retraite des Particuliers » |
|---|
| **Résolution n° 14 :** L'A.G. approuve le rapport du Comité de Surveillance et les comptes du PERP pour l'exercice 2020 et décide d'affecter le résultat déficitaire en report à nouveau. |
| ***Cette résolution a été adoptée avec 372 voix pour, 2 voix contre, 13 abstentions et 0 voix nulle*** |
| **Résolution n° 15** : L'A.G. approuve le budget du PERP arrêté par le Comité de Surveillance pour l'exercice allant du 01/10/2020 au 30/09/2021. |
| ***Cette résolution a été adoptée avec 365 voix pour, 6 voix contre, 16 abstentions et 0 voix nulle*** |

| RÉSOLUTIONS RÉSERVÉES AUX ADHÉRENTS au PERP dénommé soit « CARDIF Multi-Plus PERP » soit « BNP PARIBAS Multi-Placements PERP » |
|---|
| **Résolution n° 16 :** L'A.G. approuve le rapport du Comité de Surveillance et les comptes du PERP pour l'exercice 2020 et décide d'affecter le résultat déficitaire en report à nouveau. |
| ***Cette résolution a été adoptée avec 208 voix pour, 3 voix contre, 15 abstentions et 0 voix nulle*** |
| **Résolution n° 17** : L'A.G. approuve le budget du PERP arrêté par le Comité de Surveillance pour l'exercice allant du 01/10/2020 au 30/09/2021. |
| ***Cette résolution a été adoptée avec 205 voix pour, 3 voix contre, 18 abstentions et 0 voix nulle*** |

| RÉSOLUTIONS RÉSERVÉES AUX ADHÉRENTS au PER individuel nommé «BNP Paribas Multiplacements PER» |
|---|
| **Résolution n° 18 :** L'A.G approuve le renouvellement et la prolongation du Plan d'Epargne Retraite jusqu'au 31/12/2024. |
| ***Cette résolution a été adoptée avec 120 voix pour, 2 voix contre, 1 abstention et 0 voix nulle*** |
| **Résolution n° 19 :** L'AG élit Mme Ghislaine ROYER, adhérente du Plan, membre du Comité de surveillance unique des Plans pour une durée de 3 ans, fin de mandat à l'A.G 2024. |
| ***Cette résolution a été adoptée avec 111 voix pour, 4 voix contre, 7 abstentions et 1 voix nulle*** |

| RÉSOLUTIONS RÉSERVÉES AUX ADHÉRENTS au PER individuel nommé «BNP Paribas Multiplacements Privilège PER» |
|---|
| **Résolution n° 20 :** L'A.G approuve le renouvellement et la prolongation du Plan d'Epargne Retraite jusqu'au 31/12/2024. |
| ***Cette résolution a été adoptée avec 79 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention et 0 voix nulle*** |
| **Résolution n° 21 :** L'AG élit Mr Jean-Louis CAYROL, adhérent du Plan, membre du Comité de surveillance unique des Plans pour une durée de 3 ans, fin de mandat à l'A.G 2024. |
| ***Cette résolution a été adoptée avec 78 voix pour, 1 voix contre, 0 abstention et 0 voix nulle*** |

| RÉSOLUTIONS RÉSERVÉES AUX ADHÉRENTS au PER individuel nommé «CARDIF Essentiel Retraite» |
|---|
| **Résolution n° 22 :** L'A.G approuve le renouvellement et la prolongation du Plan d'Epargne Retraite jusqu'au 31/12/2024. |
| ***Cette résolution a été adoptée avec 139 voix pour, 2 voix contre, 4 abstentions et 1 voix nulle*** |
| **Résolution n° 23 :** L'AG élit Mme Patricia CHASSAGNE, adhérente du Plan, membre du Comité de surveillance unique pour une durée de 3 ans, fin de mandat à l'A.G 2024. |
| ***Cette résolution a été adoptée avec 138 voix pour, 2 voix contre, 6 abstentions et 0 voix nulle*** |